

Zeitschrift: L'émulation jurassienne : revue mensuelle littéraire et scientifique
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 1 (1876)
Heft: 2

Artikel: L'Ecole polytechnique de Paris : [à suivre]
Autor: Gentilini, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE PARIS.

I

Si nous reportons nos regards en arrière jusqu'à l'année 1793, nous verrons qu'il existait alors auprès du Comité de salut public nommé par la Convention nationale, une espèce de congrès de savants, où la plupart des sciences exactes et naturelles se trouvaient dignement représentées. C'est de là que partaient à la voix du Comité souverain, ces instructions lumineuses, ces inventions soudaines, ces expédients ingénieux et rapides qui, dégageant les procédés des arts des vieilles ornières de la routine, élevaient tout à coup leurs produits au niveau des immenses besoins de la Révolution.

Dans cette réunion, que son éminente utilité recommandait si puissamment à la bienveillance du gouvernement, *Monge* (1) se distinguait par cette infatigable activité qu'il portait d'ordinaire sur tout objet qui avait fortement saisi son imagination, et il s'était ainsi concilié la prédilection particulière des chefs de la République. Il fut l'un des principaux fondateurs et organisateurs de l'École polytechnique; et tout le temps de sa vie, il est resté animé de la plus noble ardeur pour le succès de cet établissement, qui était en grande partie son ouvrage, et il ne s'est jamais épargné ni soins, ni fatigues pour en fonder sur des bases solides, la durée et la prospérité.

La Convention, après avoir fait table rase de toutes les écoles de divers ordres fondées aux temps de la monarchie française, s'occupait de les réorganiser sur un plan nouveau qui répondit aux besoins de l'époque et aux aspirations de l'avenir. Par une loi du 21 ventôse, an II (11 mars 1794), elle avait créé une *Commission des travaux publics*, qui devait s'occuper

(1) Monge (Gaspard), célèbre mathématicien, né à Beaune (Côte d'or), en 1746, mort en 1818. — Ses principaux ouvrages sont : *Traité élémentaire de statique*; *l'art de fabriquer les canons*; *Traité de géométrie descriptive*, science dont il peut être regardé comme le fondateur; *Application de l'analyse à la géométrie des surfaces*. Il fut l'un des membres les plus importants de la *Commission des sciences et des arts*, attachée à l'armée de Bonaparte en Égypte, et le principal rédacteur du grand ouvrage de la *Description de l'Égypte*.

« de l'établissement d'une Ecole centrale des travaux publics, et du mode d'examen et de concours auxquels seront assujettis ceux qui voudront être employés à la direction de ces travaux. »

Fourcroy, célèbre chimiste, qui s'était fait une grande réputation par le talent avec lequel il avait occupé la chaire de chimie au jardin des Plantes, fut choisi par le Comité de salut public pour présenter à la Convention, en même temps que le projet de loi relatif à cette Ecole centrale des travaux publics, un rapport très étendu sur la Constitution de l'école et sur les mesures que le Comité avait prises pour son établissement. Ce document, où sont exposées les premières vues des fondateurs de l'Ecole polytechnique, est un monument très curieux et très peu connu de cette époque si tourmentée, mais si féconde ; et l'on nous permettra d'en citer quelques courts passages.

Ce fut au nom de la guerre, ce fut en les présentant comme d'utiles auxiliaires des soldats républicains, que *Fourcroy* recommandait les arts et les sciences. « La guerre, dit-il, est devenue pour la République française une occasion heureuse de développer toute la puissance des arts. C'est en faisant fabriquer des armes, du salpêtre et de la poudre, c'est en tirant le cuivre du métal des cloches, en élevant dans les airs des aérostats d'observation auprès de nos armées, en établissant les courriers télégraphiques, en apprêtant pour l'usage de nos frères d'armes, du cuir (1) en huit jours, c'est en multipliant et en inventant des arts de défense inconnus jusqu'ici, à l'aide de moyens nouveaux puisés dans les sciences géométriques et physiques, que le Comité de salut public a reconnu l'importance de ces sciences et la nécessité d'en recueillir soigneusement l'industrielle activité. Les conspirateurs, qui voulaient les bannir du sol de la République, avaient la coupable espérance de priver la France d'ingénieurs et d'artilleurs instruits, de généraux éclairés, de marins habiles ; de la faire manquer d'armes, de poudre, de vaisseaux, de laisser les places et les forts sans moyens de défense, et de donner ainsi à nos ennemis des avantages certains et des victoires faciles. »

Après ce préambule, *Fourcroy* produit une série de raisonnements et de faits sur lesquels il s'appuie pour prouver que les mathématiques et la physique « doivent servir de bases solides aux études nécessaires pour tous les genres de construction. » Enfin, il termine ainsi son rapport :

« Le Comité doit vous dire que la grandeur de cette Ecole est digne du peuple auquel elle est consacrée ; qu'elle sera sans modèle en Europe ; qu'elle satisfera doublement et aux besoins de la République et à

(1) Il faut se rappeler que les soldats des armées de la République étaient très mal chaussés et la plupart du temps même n'avaient pas de souliers.

l'instruction générale que le peuple réclame depuis cinq ans; qu'elle répandra de proche en proche et dans toute la République, le goût si avantageux des sciences exactes, et que c'est enfin un des plus puissants moyens de faire marcher d'un pas égal, le perfectionnement des arts utiles et celui de la raison humaine. »

Si l'on veut bien faire abstraction du langage un peu emphatique de cette époque, et de l'importance excessive attribuée à la guerre, importance justifiée d'ailleurs par la lutte grandiose que soutenaient alors, au nom du droit moderne, les soldats républicains contre les armées royales de l'Europe coalisée; il est incontestable que le rapport de Fourcroy abondait en idées neuves et vraiment justes. C'était la première fois qu'on exprimait en termes si nets et si catégoriques, la nécessité de sortir enfin de cet enseignement exclusif du latin et des langues mortes, legs fatal du moyen âge; et de se lancer hardiment dans l'étude des sciences exactes et naturelles qui devaient faire la gloire incontestable du XIX^e siècle. La Convention, après avoir proclamé la République et les Droits de l'homme, avait compris que pour asseoir sur des bases durables le régime républicain, il fallait donner à la génération nouvelle, un enseignement basé non plus sur l'autorité d'Aristote ou sur la Somme de St-Thomas d'Aquin; mais bien sur l'étude approfondie des sciences, c'est-à-dire de la nature.

II

Ce fut le 10 *frimaire, an III* (30 novembre 1794), que l'Ecole centrale des travaux publics — qui n'a porté le nom d'Ecole polytechnique qu'à partir du 1^{er} septembre 1795 — fut ouverte. Le nombre des élèves admis, après les premiers examens, était de 349; leur âge variait entre quinze et vingt-deux ans. La Commission des travaux publics, sous l'autorité de laquelle l'Ecole était placée, avait recommandé aux premiers examinateurs « de fixer leur choix plutôt sur les candidats dont les heureuses dispositions les rendent propres à mieux profiter de l'instruction de l'Ecole, que sur ceux qui, avec plus de connaissances, auraient cependant moins de moyens intellectuels de les augmenter, et c'est dans ce sens que celui qui sait le mieux, doit être naturellement préféré à celui qui sait le plus. »

Le cours entier des études à l'Ecole était de trois années. Les objets de l'enseignement comprenaient : l'analyse mathématique et son application à la géométrie des trois dimensions, la stéréotomie, la physique, la chimie, la fortification, l'architecture, le dessin.

Tous les jours de travail (le dixième jour de chaque décade était un

jour de repos), les élèves devaient être à l'Ecole depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, et depuis cinq heures jusqu'à huit heures du soir. Là, ils recevaient les leçons de savants, tels que : Monge, Lagrange, Prony, Carnot, Prieur, Hachette, Fourcroy, Berthollet, Guyton de Morveau, pour ne citer que les plus importants parmi les professeurs des premières années de la fondation.

La jeunesse française se porta en foule à cette Ecole. Les efforts furent prodigieux, les succès rapides, malgré les luttes qu'il fallut quelquefois soutenir contre le Comité de salut public, soit à cause du privilège dont on avait doté l'Ecole de fournir exclusivement à tous les emplois, dans un certain nombre de services publics, soit à cause de la nécessité où se trouvaient parfois les Comités de refuser les fonds disponibles pour le service des cours, quand les besoins de la guerre épuisaient les ressources de l'Etat. Dans ces conditions difficiles, l'Ecole parut plusieurs fois menacée dans son existence, mais elle eut toujours dans la Convention et dans les assemblées qui lui succédèrent des défenseurs résolus, parmi lesquels nous citerons seulement *Prieur* (de la Côte d'or) qui obtint pour elle, le nom d'Ecole *polytechnique* qui, malgré sa tournure savante, est devenu si populaire en France, et a même été emprunté par les autres nations, qui ont fondé depuis des établissements d'instruction analogues.

Comme on l'a vu par le rapport de Fourcroy, l'Ecole polytechnique avait été instituée pour préparer, grâce à une instruction centrale et vigoureuse, les futurs directeurs des services publics qui exigeaient la connaissance approfondie des sciences mathématiques et physiques. Ce n'étaient pas des savants dans telle ou telle partie des sciences que l'on voulait former à l'Ecole, mais bien des ingénieurs, des artilleurs, des constructeurs destinés un jour à avoir l'exécution et la direction des grands travaux publics. Aussi, bien que son enseignement fut éminemment propre à donner une haute culture intellectuelle à tous les jeunes gens de talent, à former des hommes distingués pour l'instruction publique ou l'avancement des sciences, pour la direction des manufactures et autres entreprises industrielles dûes à l'initiative privée, ce n'était pas là le but pratique qu'avaient voulu lui assigner les fondateurs.

Le but essentiel de l'Ecole, on ne saurait trop le répéter, était avant tout de remplir les besoins des services publics de l'Etat. Aussi les élèves qui, après avoir terminé les cours des trois années d'études quittaient l'Ecole, étaient envoyés dans les écoles d'application pour se perfectionner dans la pratique de leur art, ou bien étaient employés immédiatement par le gouvernement aux travaux de la République, s'ils en étaient jugés déjà capables. Si non, ils allaient reporter dans leurs foyers l'instruction scien-

tifique qu'ils avaient acquise à l'Ecole, et allaient répandre, en quelque sorte, dans leur centre d'activité, des connaissances spéciales et vraiment utiles dans la période de rénovation qu'on traversait à cette époque.

III

Notre intention n'étant pas de faire l'historique complet des diverses modifications survenues dans l'enseignement et les règlements de l'Ecole polytechnique depuis sa fondation jusqu'à nos jours, — ce qui nous entraînerait trop loin, — nous nous bornerons à signaler quelques lois qui ont modifié d'une manière plus ou moins grave les diverses dispositions capitales de l'organisation primitive.

Mais d'abord, qu'on nous permette de faire observer qu'à l'époque de la fondation de cette école, les rares établissements consacrés à l'enseignement des sciences étaient fermés, et que d'autre part, les écoles spéciales languissaient dans le plus triste abandon. On voulut — et c'est là l'idée première des fondateurs — que l'Ecole naissante suppléât aux uns et aux autres ; on la peupla d'abord des élèves de ces différentes écoles spéciales, on la dota, pour ainsi dire, de leurs dépouilles. L'instruction générale y fut réunie à l'instruction spéciale ; tandis que, d'une part, on initiait les élèves aux plus hautes théories de la science, de l'autre, on leur enseignait les théories et les procédés des divers arts de l'ingénieur. — Lorsque les chaires d'instruction publique se relevèrent peu à peu et que les écoles spéciales des différents services publics furent réorganisés, les branches d'enseignement étrangères au but spécial de l'Ecole polytechnique, allèrent se réduisant, chaque année, à de moindres proportions, à mesure que les parties essentielles recevaient plus de développement.

Ainsi une loi du 25 frimaire an VIII (16 décembre 1799), modifia d'une manière importante l'organisation de l'Ecole, dans le sens que nous venons d'indiquer. Le cours complet des études fut réduit à deux années, au lieu de trois. Seulement, il était constitué une division particulière, composée des élèves qui seraient dans le cas de continuer leurs études une troisième année, et qui comprenait : 1^o des élèves arriérés dans leurs études pour cause de maladie ou autres raisons légitimes ; 2^o de ceux qui, ayant fait le travail des deux années d'instruction, se voueraient particulièrement à la culture d'une science de leur choix, et pourraient, sous ce rapport, rendre des services à l'Ecole, en se perfectionnant eux-mêmes ; 3^o des élèves reconnus suffisamment instruits aux examens de sortie,

mais qui n'auraient pu être reçus dans un service public, faute de places vacantes; 4^o enfin, des élèves qui, sans avoir l'intention de s'attacher à un service public, voudraient augmenter leur instruction dans les sciences ou les arts, et obtiendraient à cet effet, la permission de passer une troisième année à l'École.

Au nombre des services publics alimentés par les soins de l'École polytechnique, la nouvelle loi ajoute l'*artillerie de marine*. — Le nombre des élèves est fixé à 300. — Les limites de l'âge des candidats varient entre 16 et 20 ans; mais tout Français qui aura fait deux campagnes de guerre dans les armées de la République, ou un service militaire pendant trois ans, sera admis à l'examen jusqu'à l'âge de vingt-six ans accomplis. Les élèves ont le grade de sergent d'artillerie, et ils en reçoivent le traitement (98 centimes par jour); ils sont tenus de porter un habit uniforme. Outre la solde de sergent d'artillerie, il était alloué par le ministère de l'intérieur dont l'École relevait, une somme de vingt mille francs par an, dont la distribution était réglée par le Conseil d'instruction de l'École, à raison de dix-huit francs par mois au plus, aux élèves qui justifiaient ne pouvoir se passer de ce secours. C'était bien peu, même pour l'époque, car les élèves, n'ayant que le modique traitement de 98 centimes par jour, devaient pourvoir eux-mêmes à leur logement, à leur nourriture, et à tous les autres besoins du même ordre.

Enfin, une somme de soixante mille francs par an était affectée aux consommations journalières de papier, plumes, etc., faites par les élèves dans l'intérieur de l'école; aux expériences de physique et de chimie; au perfectionnement des portefeuilles de dessins et collections; aux dépenses d'entretien des bâtiments et aux frais de tournée pour les examinateurs qui se rendaient dans les grandes villes de France.

Cette nouvelle loi d'organisation satisfaisait en grande partie aux vœux et aux désirs des professeurs-fondateurs de l'École. L'enseignement était désormais fondé sur de larges bases et doté de ressources financières à peu près suffisantes. — La trace des premières idées des fondateurs s'y voyait encore profondément empreinte dans des *cours d'application*, dont l'École polytechnique tendit toujours depuis à se dégager, jusqu'à ce que son enseignement ne fût plus composé que de l'étude des sciences et des arts d'une utilité commune à tous les services publics.

Enfin, cette loi créait, en outre, un *conseil de perfectionnement* de l'École, qui allait devenir un précieux régulateur, en entretenant l'harmonie entr'elle et les services publics, et en l'empêchant de dévier de sa destination essentielle. — De plus, on décidait qu'à l'avenir, il ne serait plus admis aux écoles spéciales d'artillerie et du génie militaire, des ponts et

chaussées, des mines, des ingénieurs hydrographes, du génie naval, que des jeunes gens ayant passé par l'Ecole polytechnique.

C'est là l'origine du privilège exclusif ou monopole souvent reproché à l'Ecole et qui subsiste encore aujourd'hui en grande partie, sinon dans la loi, du moins par la force de l'habitude et de la routine et aussi par l'esprit étroit d'exclusivisme de ses anciens élèves, et qui a donné lieu depuis plusieurs années, à des plaintes trop bien justifiées. Les anciens polytechniciens forment entr'eux, pour ainsi dire, une espèce de caste privilégiée, ou si l'on aime mieux, une puissante coterie qui leur permet de tenir à l'écart des postes importants dans quelques-uns des services publics, tous ceux qui, bien qu'ayant donné des preuves incontestables de talent et de savoir, n'ont pas eu l'heureuse chance de passer par l'Ecole. — Le privilège exclusif qui lui a été accordé au début, n'a plus de raison d'être depuis longtemps et constitue un monopole en contradiction avec tous les principes d'une société démocratique. — Nous reviendrons, du reste, sur ce sujet.

IV

Dès 1798, l'Ecole polytechnique avait déjà fait des progrès énormes dans l'estime publique. On ne prononçait guère son nom, soit aux deux tribunes législatives, soit dans les actes des autorités, soit dans les journaux politiques ou scientifiques, sans y joindre une formule, ou au moins une qualification exprimant la haute opinion que l'on avait de son utilité, du mérite de ses professeurs, des belles espérances que donnaient ses élèves. — Le général Bonaparte, pendant le séjour qu'il fit à Paris, entre la guerre d'Italie et l'expédition d'Egypte, visita souvent l'Ecole et assista même plusieurs fois à quelques-uns des cours. Il enrichit sa bibliothèque d'un certain nombre d'ouvrages assez importants et fit présent au laboratoire de chimie de cent livres de mercure, provenant de la fameuse mine d'Idria.

Comme l'illustration acquise par de nobles travaux, par de grands services rendus au pays, par l'utile emploi des facultés de l'esprit, était alors la seule qui attirât encore les regards en France, Bonaparte s'efforçait par tous les moyens possibles de se concilier l'affection des savants et des gens de lettres. Il s'était fait admettre à l'Institut (académie des sciences, — section de mécanique) et se plaisait en toutes circonstances à joindre son titre académique à celui de son haut rang dans l'armée. Ce *grand*

comédien (comme l'appelle l'historien Michelet) jouait déjà son rôle, et cherchait en toutes occasions à tromper l'opinion publique, en déguisant ses visées ambitieuses sous le masque d'un grand amour pour la science et la République.

Lors de l'expédition d'Égypte, l'École réclama une place auprès de la Commission scientifique qui accompagnait le général Bonaparte dans sa lointaine entreprise. Trente-neuf élèves partirent, conduits par Monge-Berthollet, Fourrier. Huit ne revinrent pas, dix-sept prirent au retour une part active à la rédaction du grand ouvrage de la *Description de l'Égypte*.

En 1803, lorsqu'après la rupture de la paix d'Amiens, la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Angleterre, l'École polytechnique versa au trésor public une somme de 4,000 francs offerte par les élèves qui, en outre, construisirent eux-mêmes un bateau canonnier de premier ordre. Trente d'entr'eux présidèrent, sur les chantiers établis à l'esplanade des Invalides, à la construction d'embarcations modèles pour la flottille de Boulogne. — Le premier consul, alors tout puissant, parut très sensible au dévouement montré par les élèves pour ses desseins contre l'Angleterre ; il leur en exprima sa satisfaction en ces termes : « qu'il n'attendait pas moins d'une jeunesse avide de gloire, et pour qui l'honneur national devient un patrimoine. »

V

Les élèves de l'École polytechnique n'ont pas toujours été soumis au même régime intérieur. Pendant les onze premières années, de 1794 à 1805, les élèves recevaient un très modique traitement, pourvoyaient eux-mêmes à leur logement et à leur nourriture, ne passaient dans l'école que les heures destinées aux cours et aux divers exercices de travail, mais jouissaient, pour l'emploi du reste de leur temps, de la plus entière liberté ; en un mot, c'étaient des élèves *externes*. En 1805, ils sont *casernés* et deviennent des élèves *internes* ; voici à la suite de quelles circonstances :

Pendant les quatre années du consulat, le peuple et la tribune étaient rentrés dans l'état de calme. Aux agitations désordonnées et violentes, mais fécondes des dernières années du XVIII^e siècle, avait succédé un état de calme stérile dans tous les esprits qui devaient bientôt subir le joug tyrannique de Napoléon I^{er}. Au théâtre seul, il se produisit bien souvent, de 1801 à 1804, des manifestations républicaines, accompagnées parfois malheureusement de scènes de désordres, auxquelles le nom de l'École

polytechnique fut plus d'une fois mêlé. Les plaintes répétées du ministre de l'intérieur et l'arrestation de plusieurs élèves compromis dans ces tumultes, émurent profondément le conseil de l'Ecole, dont tous les efforts pour faire cesser cet état de choses, restaient trop souvent sans résultats, malgré ses vives représentations et même quelques sévères punitions disciplinaires. L'agitation du parterre pénétrant dans l'Ecole, il était difficile qu'il n'en advint pas quelquefois des sujets d'entretien animés, qui absorbaient les heures destinées au travail, et les professeurs se plaignaient que les études en souffraient. — Bonaparte, qui venait de prendre le titre d'Empereur, ayant eu connaissance de ces plaintes, *en conçut de l'humeur* — (style des journaux de l'époque) — et décréta immédiatement (16 juillet 1804) une nouvelle organisation d'après laquelle les élèves devaient être formés *en corps militaires et casernés*. C'est ainsi que l'Empereur tranchait brutalement les questions les plus délicates, aussi bien dans l'enseignement que dans la législation.

La nouvelle organisation comportait essentiellement : 1^o la réunion de la caserne et de l'école dans un même emplacement ; 2^o l'obligation imposée aux élèves de payer une pension ; 3^o la nomination d'un *général* comme *gouverneur* de l'Ecole. De plus, il était nommé une Commission qui devait se rendre à Fontainebleau, où se trouvait alors l'Ecole militaire, afin d'y recueillir tous les renseignements nécessaires sur le régime de cette école, dont la discipline et la distribution intérieure devaient, aux termes du décret impérial, servir de *modèles* à l'Ecole polytechnique.

Le conseil de perfectionnement de l'Ecole, dans sa session de novembre 1804, demandait que « la pension des élèves fut fixée à 500 francs, sauf au gouvernement à en exempter cinquante élèves et à en baisser le taux l'année suivante, si l'expérience prouvait qu'il fût plus que suffisant. » Mais ces propositions ne furent pas adoptées, et un décret du 9 septembre 1805 porte que chaque élève paiera une pension annuelle de huit cents francs, se pourvoira d'un trousseau, et se fournira à ses frais les livres de tout genre, les règles, compas et crayons qui lui sont personnellement nécessaires. L'administration doit pourvoir de son côté au logement des élèves, à leur nourriture, habillement, équipement, chauffage, éclairage, et à la fourniture des plumes, papier, encre et autres menus objets nécessaires à leur instruction. — Le dernier article de ce décret est ainsi conçu : « Nous nous réservons de statuer sur le sort des sujets distingués qui se seraient présentés au concours, et à qui la modicité de leur fortune ne permettrait pas de payer la totalité de la pension. »

C'est de cette époque que date la manie du casernement et de l'uniforme pour les écoles françaises ; et les gouvernements qui se sont succédés

depuis lors en France, n'ont fait, sous ce rapport, que marcher sur les traces du premier Empire.

Bien que ce système de casernement et de militarisme appliqué à l'École polytechnique — système sous lequel elle a toujours vécu depuis cette époque, sauf une courte interruption — ait été défendu par beaucoup d'esprits, sincèrement amis du progrès et même par quelques bons républicains français, nous devons dire aussi qu'il a été combattu vigoureusement et à plusieurs reprises, par des hommes éminents et vraiment libéraux dont nous nous honorons de partager l'avis. C'est là, du reste, une question très importante, au point de vue de l'enseignement général et à tous les degrés, et nous la discuterons brièvement dans la suite de cette étude.

VI

Le 11 novembre 1805, l'École polytechnique était installée dans les bâtiments de l'ancien collège de Navarre (1); et à l'ouverture des cours de la douzième année depuis la fondation — qui eut lieu le 22 novembre 1805 — tout présenta à l'École, un appareil militaire. Chaque élève reçut avec l'habit d'uniforme, un fusil d'ordonnance et une giberne. L'école du soldat et du peloton, le maniement des armes, les évolutions militaires, l'exercice à feu occupèrent une partie du temps des récréations. Les élèves fournissaient même un poste de police à la porte de l'école, avec un factionnaire. Le drapeau qui fut donné au jeune et studieux bataillon, portait cette inscription :

POUR LA PATRIE
LES SCIENCES
ET
LA GLOIRE

Un décret du 6 février 1806 ouvrit, sur les fonds généraux de l'instruction publique, un crédit de 42,000 francs pour tenir lieu des pensions dont on fit la remise totale ou partielle aux élèves, anciens ou nouveaux (c'est-à-dire de 1^{re} ou de 2^e année), qui furent jugés avoir besoin de ce secours. Une somme de 32,000 francs fut ensuite accordée annuellement pour être employée de la même manière en faveur des élèves placés parmi les quarante premiers de la liste de mérite.

Monge, d'autre part, y ajouta chaque année une partie de son traitement

(1) Ce collège, fondé en 1304, par Jeanne de Navarre et son mari, le roi Philippe-le-Bel, avait toujours eu la clientèle des princes, des grands personnages et des familles nobles ; il fut supprimé en 1790. — Il avait compté parmi ses élèves : Jean Gerson, Richelieu, Bossuet.

La chapelle du collège, construite en 1309, aujourd'hui transformée en salle de dessin, est le seul des anciens bâtiments qui subsiste encore ; les autres ont été successivement démolis et remplacés par des constructions nouvelles élevées à différentes époques, pour le service de l'École.

de professeur, et ce traitement fut même laissé tout entier à l'Ecole, l'année où ce savant, aussi généreux qu'illustre, eut la présidence du Sénat.

Dans les années 1811, 1812, 1813, Napoléon, entraîné par les besoins de la guerre qu'il soutenait contre l'Europe entière, eut recours plusieurs fois aux polytechniciens pour les incorporer en qualité d'officiers dans les régiments d'artillerie et du génie. Enfin, dès les premiers jours de l'année 1814, l'Ecole polytechnique, pour sa part d'un *tribut volontaire* que la France fût contrainte à s'imposer, sur l'ordre de l'Empereur, offrit au gouvernement huit chevaux d'escadron, tout équipés pour l'artillerie à cheval. Cette offre fut bientôt suivie de la demande, faite au nom des élèves, d'aller immédiatement combattre dans les rangs de l'armée impériale. La réponse de Napoléon fut, dit-on, « qu'il n'était pas réduit à tuer sa poule aux œufs d'or. »

Le 29 mars 1814, les élèves de l'Ecole formées en compagnies d'artillerie, auxquels on joignit trente canonniers de la garde, pour faire l'office de pointeurs et de chefs de pièce, eurent sous leurs ordres une réserve mobile de vingt-huit bouches à feu, qui furent placées à la barrière du trône. Le 30, vers onze heures du matin, cette réserve se porta sur le chemin de Vincennes, d'où elle entretint un feu très vif contre l'aile gauche des armées alliées qui tentait d'arriver sur Paris, de ce côté. A onze heures du soir, les élèves, qui étaient encore restés dans cette position, reçurent l'ordre de partir à l'instant même et de se diriger vers Fontainebleau. — Il y avait eu 8 élèves tués, 11 blessés et 6 faits prisonniers. Durant la même journée, d'autres polytechniciens combattirent vaillamment aux buttes Chaumont.

Pendant la première Restauration, le 24 septembre 1814, le duc d'Angoulême, neveu du roi Louis XVIII, vint visiter l'Ecole polytechnique, mais il y fut accueilli par des cris hostiles, et n'y reparut plus.

Au retour de l'île d'Elbe, l'Ecole fut de nouveau formée en compagnies d'artillerie. Elle reçut alors la seule visite que Napoléon lui ait faite pendant l'Empire. Il la considérait « comme entachée d'esprit républicain. » Monge, à qui il avait exprimé plusieurs fois cette opinion, lui avait répondu avec une douce ironie que les polytechniciens lui étaient, la veille, de si dévoués serviteurs républicains, qu'ils n'avaient pas encore eu le temps de devenir de zélés impérialistes.

Lorsqu'après la bataille de Waterloo, le sol français fut de nouveau foulé aux pieds par les soldats de l'Europe coalisée, les polytechniciens, formés en compagnies d'artillerie, concoururent énergiquement à la défense de Paris. Ce furent eux qui brûlèrent la dernière cartouche pour la France envahie.

(A suivre.)

R. GENTILINI.